

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

---

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3721)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL94

présenté par  
Mme Auconie

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Au dernier alinéa de l'article 7 du code de procédure pénale, après la référence : « 212-3 », sont insérées les références : « et 227-25 à 227-25-3 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre imprescriptibles les nouvelles infractions créées par cette proposition de loi.